



Contrat signé, le salarié ne se présente pas

Par **clia**, le **15/03/2010 à 16:52**

Bonjour,rnrnNous avons signé un CDI avec un commercial. Il devait commencer ce matin et ne s'est pas présenté. Il ne répond ni au téléphone, ni aux mails.rnrnQue pouvons nous faire?rnrnMerci

Par **DSO**, le **16/03/2010 à 15:55**

Bonjour, rnrnJe vous conseille de lui adresser un courrier RAR lui demandant de justifier son absence. rnrnSans réponse de sa part, vous pourrez mettre fin à sa période d'essai.rnrnCordialement,rnDSO

Par **clia**, le **16/03/2010 à 18:02**

Bonjour, et merci pour votre réponse.rnrnNous lui avons envoyé une lettre recommandée avec AR ce matin.rnrnNous pensons qu'il s'est servi de son contrat pour négocier chez un de nos concurrents...rnrnNous avons engagé des frais : achat d'une voiture, abonnement téléphone, temps passé en entretiens....rnrnY a t-il possibilité d'obtenir des dommages et interets?rnrnMerci encore de votre aide.

Par **DSO**, le **17/03/2010 à 08:50**

Bonjour, rnHélas, je crains que non. Par ailleurs les achats effectués serviront à un nouvel embauché car je pense que vous aller continuer votre recrutement.rnCordialement,rnDSO